

# ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE (EPP)

## Méthodologie

### CONTEXTE

L'EPP est une proposition de la Mission périnatalité de 2003 d' « assurer une prise en charge psychosociale car l'organisation des soins doit dépasser les soins purement médicaux (...) avec une consultation du 4<sup>e</sup> mois qui est en réalité un entretien permettant une ouverture du dialogue, la création d'un climat de confiance, pouvant amener si nécessaire à l'activation du réseau local de prévention ».

La Circulaire du 4 juillet 2005, relative à la promotion de la collaboration médico-psychologique en période périnatale, ajoute qu' « un soutien précoce et de qualité à la parentalité, dès le pré et le post partum, constitue un facteur de prévention de maltraitance et de psychopathologie infantile et adolescente et un véritable enjeu de santé publique ».

Le Plan périnatalité 2005-2007 intitulé Humanité, Proximité, Sécurité, Qualité précise que « cet entretien individuel et/ou en couple est systématiquement proposé à toutes les femmes enceintes/aux futurs parents afin de préparer les meilleures conditions possibles de la venue au monde de leur enfant ».

La loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale rend l'EPP obligatoire dès 2020.

L'EPP est un moment clé du parcours des 1000 premiers jours de l'enfant et la Haute Autorité de Santé recommande en 2024 à tous les professionnels de santé participant au suivi de la grossesse de promouvoir, systématiquement, à toutes les femmes, un Entretien Périnatal Précoce pendant la grossesse et un Entretien Post Natal Précoce en post-partum.

### OBJECTIF GÉNÉRAL

Améliorer le bien-être global des femmes enceintes, du co-parent, de la famille en abordant les attentes, les besoins et les ressources des familles pendant la grossesse pour préparer au mieux l'arrivée du nouveau-né.

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Promouvoir la santé de la famille
- Apprécier la santé globale de la femme, ses ressources, ses soutiens
- Recueillir les attentes de la future mère, du couple
- Informer sur le parcours périnatal et les ressources territoriales - identifier le réseau de professionnels déjà en place
- Repérer systématiquement les vulnérabilités\* et orienter la patiente selon ses besoins vers le réseau de soins local (Ville-Hôpital-PMI)

« Qui est la femme enceinte, le couple,  
Ce que la femme vit et a vécu,  
Ce qu'elle ressent,  
Ce qu'elle fait,  
Ce qu'elle sait,  
Ce qu'elle croit,  
Se sent-elle menacée et par quoi,  
Ce dont elle a envie,  
Ce qu'elle veut connaître et apprendre,  
Ce qu'elle souhaite, accepte et veut faire. »

\*Cf Le RPNA met à votre disposition l'auto-questionnaire Bien Naître, outil d'aide au repérage des vulnérabilités maternelles recommandé par l'HAS

<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/1000jours/article/entretien-prenatal-precoce-la-boite-a-outils>

### EFFECTEURS

- Sages-femmes, médecins généralistes, gynécologues-obstétriciens formés à l'entretien périnatal précoce et ayant à disposition une liste de ressources territoriales
- Exerçant en secteur libéral, hospitalier ou en Protection Maternelle Infantile PMI
- De préférence, le professionnel référent du parcours périnatal de la femme.

# ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE (EPP)

## Méthodologie

### DÉLAIS

Le plus tôt possible après la déclaration de grossesse avec la possibilité de le renouveler une fois si besoin.

### COTATIONS

SF 15 pour les sages-femmes      C 2.5 pour les médecins  
Prise en charge 100 % Assurance Maladie

### ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION

Le professionnel de santé effectuant des EPP doit s'appuyer sur un réseau pluriprofessionnel afin de pouvoir informer le couple du parcours périnatal et de faciliter les orientations à l'issue de l'entretien.

- ▶ Présenter le parcours périnatal physiologique
- ▶ Adapter le parcours périnatal si des vulnérabilités\*\* sont repérées
- ▶ Rédiger systématiquement une synthèse de l'EPP\*\*\* avec la patiente et lui remettre une copie en main propre pour partage aux professionnels impliqués dans son parcours personnalisé de soins\*\*\*\*
- ▶ Transmettre avec l'accord de la patiente, et si possible par messagerie sécurisée, la synthèse de l'entretien à la sage-femme référente, coordinatrice de son parcours périnatal, qui l'intégrera au dossier médical.
- ▶ Présenter le dossier médical de la patiente en situation de vulnérabilité(s)\*\* , avec son accord, au staff pluridisciplinaire de la maternité de secteur, si possible par le professionnel ayant réalisé l'EPP.

*\*\*Cf Annexe 3 Critères de vulnérabilités SMPS du document Charte de collaboration multidisciplinaire et soutien personnalisé en période périnatale dans un contexte de vulnérabilité, proposée aux maternités de Nouvelle-Aquitaine et annexe 3Bis Fiche d'aide au réparation et à l'orientation de la patiente vulnérable durant la période anténatale <https://rpna.fr/medico-psycho-social/mps-outils-aide-pratique/>*

*\*\*\*Cf Feuille de liaison EPP <https://rpna.fr/entretien-prenatal-precoce/epp-outils-aide-pratique-professionnelle/>*

*\*\*\*\*La synthèse de l'EPP a vocation à être déposée par le professionnel ayant réalisé l'EPP et avec accord de la patiente sur <https://monespacesante.fr>*

Toutes ces étapes, les orientations proposées à la femme/au couple, doivent être tracées dans le dossier médical de la patiente y compris son refus de l'entretien.

**Le Réseau Périnatal Nouvelle-Aquitaine est une ressource facilitant la mise en relation des divers professionnels de la périnatalité sur votre territoire <https://rpna.fr>**

### SOURCES

<https://reperere.re/wp-content/uploads/2021/01/Mission-perinatalite-Septembre-2003.pdf>  
[https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan\\_perinatalite\\_2005-2007.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_perinatalite_2005-2007.pdf)  
<https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2005/05-08/a0080026.htm>  
[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-03/04r23\\_proto\\_preparation\\_a\\_la\\_naissance\\_guide\\_d\\_entretien.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-03/04r23_proto_preparation_a_la_naissance_guide_d_entretien.pdf)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039675317>  
[https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/formation\\_a\\_l\\_epp\\_lignes\\_directrices.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/formation_a_l_epp_lignes_directrices.pdf)  
<https://www.onssf.org/mes-outils/filtres-recherche/categorie/cotations.html>  
<https://www.ameli.fr/gironde/sage-femme/exercice-liberal/prescription-prise-charge/situation-type-soin/grossesse-et-maternite/sage-femme-referente>  
<https://www.fmfpro.org/vous-suivez-des-grossesses-cotez-donc-l-epp/>  
[https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_547976/fr/suivi-et-orientation-des-femmes-enceintes-en-fonction-des-situations-a-risque-identifiees#ancresDocAss](https://www.has-sante.fr/jcms/c_547976/fr/suivi-et-orientation-des-femmes-enceintes-en-fonction-des-situations-a-risque-identifiees#ancresDocAss)  
[https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-02/reco411\\_grossesse\\_vulnerabilite\\_recommandations\\_cd\\_2024\\_01\\_11\\_vd.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-02/reco411_grossesse_vulnerabilite_recommandations_cd_2024_01_11_vd.pdf)  
<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/1000jours/article/entretien-prenatal-precoce-la-boite-a-outils>  
<https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/mon-espace-sante/professionnel-de-sante>  
<https://rpna.fr/entretien-prenatal-precoce/>